



*Feuillet occasionnel de dénonciation des droits humains et des violences à l'égard des femmes.*

**Des cas d'enlèvement et assassinats enregistrés dans le groupement de Mulamba en territoire de Walungu, Province du Sud –Kivu, sans actions adéquates et urgentes de la part de l'autorité provinciale**

Depuis le mois d'octobre 2020, une insécurité grandissante se vit à Mulamba, les personnes y sont enlevées et d'autres assassinées que ça soit la journée ou la nuit, en route ou à domicile.

Depuis cette période, une psychose s'est créée dans la population de Mulamba. Même les passants en provenance d'autres groupements ont peur d'emprunter le chemin qui mène à Mulamba. Des cas ci-dessous cités ont été signalés :

En Septembre 2020, un homme âgé de 35 ans a été enlevé par des inconnus à l'entrée de chez lui vers 21 heures dans le village Madaka, en groupement de Mulamba lorsqu'il rentrait chez lui en compagnie de son beau-frère.

En date du 20 octobre 2020, une fille de 16 ans, du village Karhwa a été enlevée à karhwa même, vers 17 heures lorsqu'elle revenait du marché de Kankinda, situé dans le même groupement de Mulamba.

En date du 24/11/2020, un garçon répondant au nom de Patient âgé de 17 ans a été enlevé à Mirumba lorsqu'il se rendait à Bulonge dans le groupement de Mulamba vers 16h00.

En date du 08/12/2020 un homme de 45 ans a rencontré un enfant emballé dans un sac sur la route dans le village Kalirine.

Au cours du même mois de décembre 2020, un enfant de 9 ans du même village kalirine dans le groupement de Mulamba a échappé à la mort grâce au secours des passants qui ont été alertés par ses cris. L'enfant a été soigné au Centre Hospitalier de Mulamba.

Le 8 janvier 2021, un corps sans vie, d'une personne inconnue, a été trouvé sur la route dans le village Karhwa en groupement de Mulamba vers 6h du matin. Cette personne a été enterrée au bord de la route à Karhwa dans le même groupement de Mulamba.

Dans la nuit du 16 janvier 2021, un homme de 49 ans du nom de Bishakabalya du village Muhumba a été porté disparu lorsqu'il revenait prendre un verre à Musimbo vers 18h00 avec son beau-frère.

En date du 17 janvier 2021, un homme est porté disparu dans le village Kalangwe, sous groupement de Muzinzi, en groupement de Mulamba.

En date du 2 mars 2021, Monsieur Namunongo du village Bwirhalike, en sous groupement de Muzinzi a été tué par balles à 19h00 par des personnes armées non autrement identifiées.

Toutes ces différentes personnes enlevées n'ont jamais été retrouvées et leurs corps n'ont plus.

En dépit de ces cas d'enlèvement et des assassinats à répétition, les autorités locales du milieu ne s'impliquent pas, ne font aucune enquête et ne mettent pas en place des mesures pour rechercher les auteurs. Ceci pousse la population à penser que les chefs locaux seraient complices de ces enlèvements et assassinats car certaines personnes soupçonnées sont identifiées et rapportées aux chefs mais les autorités restent sous silence par peur de représailles de la part de ces criminels qui continuent à opérer dans le milieu.

Notons qu'au cours de la réunion de sécurité du groupement de Mulamba tenu en date du 01 février 2021, réunion à laquelle les chefs de villages de Mulamba, les leaders communautaires ont

pris part, la situation sécuritaire du groupement de Mulamba a été soulevée mais cette méfiance de la part des chefs des villages

et du chef de groupement ne permet ni à la population ni aux services de sécurité de Mulamba de collaborer pour trouver une solution au problème d'insécurité récurrente dans le groupement de Mulamba.

Les habitants se questionnent sur le circuit d'information entre l'autorité provinciale et les antennes locales dans les territoires, dans les groupements afin de protéger la population de Mulamba contre l'insécurité.

Suite à cette situation, le RFDP rappelle aux autorités étatiques des services de sécurité, de tous les niveaux que des telles actions violent des textes légaux tant nationaux qu'internationaux à savoir :

La Constitution de la RD Congo en son article 16 qui dispose que: « La personne humaine est sacrée. L'Etat a l'obligation de la respecter et de la protéger. Toute personne a droit à la vie, à l'intégrité physique ainsi qu'au libre développement de sa personnalité dans le respect de la loi, de l'ordre public, du droit d'autrui et des bonnes mœurs. Aucune personne ne peut être tenue en esclavage ni dans une condition analogue. Nul ne peut être soumis à un traitement cruel, inhumain ou dégradant(...) »

La Déclaration Universelle des Droits de l'Homme en son article 3 dispose aussi que: « Toute personne a droit à la vie, à la liberté et à la sûreté de sa personne. »

Au vu de ce qui précède, le RFDP recommande :

#### **A l'autorité provinciale**

- De s'impliquer de façon concrète et durable dans la lutte contre l'insécurité sur l'ensemble du territoire de la Province du Sud Kivu ;
- De doter les territoires, chefferies, secteurs, groupements et villages des agents de sécurité formés, équipés et bien motivés afin de répondre à différentes alertes de la population
- De mettre en place des mécanismes pour contrôler la circulation des armes légères et autres à l'intérieur des territoires, dont celui de Walungu,
- De mettre en place un circuit de communication permanent entre la province et les territoires afin de répondre en temps utile aux alertes et aux besoins des populations.

#### **Aux autorités administratives et agents de sécurité de Walungu et antennes locales basées dans le groupement de Mulamba ;**

- D'identifier les personnes soupçonnées et les transférer devant les autorités compétentes pour être sanctionnées ;
- D'organiser régulièrement des réunions de sécurité élargies aux leaders communautaires dont les femmes membres des Comités d'Alerte pour la Paix, CAP en sigle.

#### **A la population**

- De continuer à documenter et à dénoncer les auteurs de toutes les violations des droits humains dont les enlèvements et les assassinats ;
- De dénoncer les détenteurs des armes à feu, des habitations des caches d'armes et des complices des criminels.

Dénoncer les violations des droits humains et les violences sur les femmes, c'est contribuer à la lutte contre l'impunité

---

#### **Adresse Physique :**

13, Avenue Kibombo, Quartier Ndendere,  
Commune d'Ibanda,  
Ville de Bukavu, Sud-Kivu, RD Congo

#### **Téléphone**

+243 (0) 997835449  
+243 (0)975813358  
+243 (0) 991029503

#### **Internet :**

[rfdp1999@gmail.com](mailto:rfdp1999@gmail.com)  
[www.rfdpkivufemmeaction.org](http://www.rfdpkivufemmeaction.org)